

Objet : Opération « AVOCAT DANS L'ÉCOLE » 2010

Réseaux : Tous

Niveaux et services : fondamental et secondaire

Période : Année scolaire 2009-2010

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Organes de représentation et de coordination ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement fondamental et secondaire subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés ;
- Aux Chefs d'établissements d'enseignement fondamental et secondaire organisés ou subventionnés par la Communauté française, ordinaires et spécialisés ;
- Aux membres des services d'Inspection de l'enseignement fondamental et secondaire ;

Pour information :

- Aux Directions des Centres P.M.S. organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Associations de Parents;
- Aux organisations syndicales.

Autorités : Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire, et de Promotion sociale

Signataire(s) : Marie-Dominique SIMONET

Gestionnaires : Cabinet de la Ministre Simonet

Personne(s)-ressource(s) : Marianne Tilot (marianne.tilot@gov.cfwb.be)

Nombre de pages : 2 pages - 2 annexes

Téléphone pour duplicata : Service des circulaires de la Communauté française

Mots-clés : avocat, justice, tribunal, citoyenneté

Madame, Monsieur,

Voici plus de 15 ans que, chaque année, l'Ordre des Barreaux francophones et germanophone donne rendez-vous aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années de l'enseignement primaire et du dernier degré de l'enseignement secondaire et leur permet de rencontrer directement dans leur établissement scolaire des avocats qui, à travers leur vécu et leur expertise, peuvent mieux que quiconque les introduire aux réalités de l'univers judiciaire ainsi que leur faire découvrir les métiers de la justice (avocat, juge, ...).

La pertinence de l'opération « **Avocat dans l'école** » est ainsi largement reconnue par le monde de l'enseignement.

L'école, lieu privilégié de l'apprentissage de la citoyenneté, doit en effet être un exemple en matière d'exercice du droit. C'est d'ailleurs dans cette optique qu'elle s'est ouverte aux pratiques démocratiques en associant communautés éducatives et partenaires de l'école, et en initiant ainsi les élèves à une citoyenneté active. Cette participation à la prise de décision donne sens à la loi au sein de l'institution scolaire en termes de droits, mais aussi de devoirs.

Par ailleurs, et en débordant du strict cadre de l'école, qu'il s'agisse de l'application de la loi sur la compétence universelle, de dossiers douloureux et perturbants qui font régulièrement l'actualité, ou encore de l'intervention de la justice dans les conflits sociaux, les élèves sont quotidiennement amenés à s'interroger sur le rôle et le fonctionnement de la justice.

Or, la pratique a montré que les élèves ont souvent une vision mythique de l'institution judiciaire, teintée de fausses croyances et de fantasmes auxquels les fictions et une médiatisation grandissante ne sont pas étrangères.

« **Avocat dans l'école** » est une opération à visée pédagogique organisée par l'Ordre des barreaux francophones et germanophone.

Avec « Avocat dans l'école », les enseignants se voient offrir le concours d'un avocat bénévole qui va sensibiliser, pendant quelques heures, leurs élèves aux rouages de la justice, et plus largement, aux grands principes et acteurs d'un état de droit. En termes simples et concrets, le praticien de la justice qu'est l'avocat démonte le fonctionnement complexe de l'institution judiciaire, les principes fondamentaux de notre démocratie ou encore l'élaboration d'une loi. Il peut également faire découvrir les différentes facettes de son métier ainsi que les professions qui touchent de près le monde judiciaire : huissier de justice, magistrat, notaire, ...). Pour ce faire, l'avocat adapte son exposé au niveau des élèves et l'intègre dans le processus méthodologique de l'enseignant concerné, au travers d'exemples vécus et des échanges qui naîtront avec la classe.

A qui s'adresse cette opération ?

Cela s'adresse aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire, ainsi qu'aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} secondaire. Dans le cadre de différentes disciplines telles que : cours de français, de religion ou de morale, cours d'histoire ou d'étude du milieu, de latin, de sciences sociales, sciences économiques, etc...

Quand se déroule-t-elle ?

L'opération a démarré officiellement le 22/02/2010 pour se clôturer le 30/06/2010.

Quel est le principe de « avocat dans l'école » ?

Le but de l'opération « Avocat dans l'école » est d'aider l'enseignant à faire découvrir aux jeunes le monde et les métiers de la justice : Comment ils fonctionnent, quel est le rôle de chacun des acteurs du système judiciaire, quel est le rôle de ce système au sein d'une démocratie, comment naît une loi,... il parlera de son métier, illustrera son propos d'exemples concrets et répondra aux questions posées par les élèves et par l'enseignant :

- Quels sont les droits et les devoirs fondamentaux de chaque citoyen ?
- Comment se déroule un procès ?
- Que coûte la justice ?
- Tout le monde a-t-il le droit d'être défendu ?
- Comment et pourquoi doit-on défendre un criminel ?

Pourquoi participer à cette opération ?

Parce qu'elle entre dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté qui fait partie intégrante des missions de l'école. Parce que, grâce à l'intervention d'un acteur de terrain, vous pourrez, en tant qu'enseignant, illustrer et approfondir la découverte de la démocratie et de ses institutions. Parce qu'il est essentiel de faire comprendre aux citoyens de demain que le droit est partout, dans notre intérêt à tous.

Cette opération permet en plus de faire découvrir aux jeunes les métiers de la justice.

Comment participer ?

Il suffit de contacter le responsable de l'opération du barreau de votre arrondissement judiciaire (voir liste en annexe) en lui envoyant, par mail ou par fax, un formulaire d'inscription dûment complété. Il vous mettra alors directement en contact avec un avocat et vous pourrez fixer avec lui la date et l'heure de son intervention.

Les organisateurs insistent sur l'importance de préparer la visite de l'avocat avec les élèves pour que son intervention soit la plus productive et la plus exploitable possible dans le cadre de votre enseignement.

Pour cela, vous disposerez de dossiers pédagogiques réalisés en collaboration avec Les Editions Vers l'Avenir et adaptés soit au primaire ou au secondaire. Ils seront disponibles au sein de chaque barreau, sur demande auprès de l'O.B.F.G., ou encore téléchargeables sur les sites www.enseignement.be , www.jde.be ou encore sur www.avocatdanslecole.be qui constitue également un outil pédagogique très ludique.

En dernière page de ces dossiers, une série de pistes vous sont proposées sous forme de questions. Celles-ci peuvent vous aider, et aider les jeunes, à entamer une réflexion sur le sujet et trouver ainsi une orientation aux questions qu'ils poseront à l'avocat.

Je salue l'offre récurrente de l'Ordre des Barreaux francophones et germanophone et soutiens financièrement « Avocat dans l'école ».

Persuadé que vos élèves et vous tirerez un réel bénéfice de la venue d'un avocat dans la classe, je vous encourage à participer à cette opération.

Je vous invite à faire part de cette initiative à l'ensemble de votre équipe pédagogique.

Je remercie de votre collaboration.

Marie-Dominique SIMONET

Ministre de l'Enseignement obligatoire

Ordre des barreaux francophones et germanophone de Belgique

Liste des responsables « Avocat dans l'école » 2010

Responsable O.B.F.G.	Michèle SAVONET	Av. de la Toison d'or, 65 - 1060 Bruxelles Tél. : 02/648.20.98 - Fax : 02/648.11.67 Courriel : michele.secr@avocats.be
ARLON	Me Joëlle SAUSSEZ	Rue de Diekirch, 62 - 6700 Arlon Tél. : 063/23.60.20 - Fax : 063/23.51.31 Courriel : jsaussez1@yucom.be
BRUXELLES	Mme Christine WEIRAUCH (secr. : Bénédicte Estiévenart)	Palais de Justice - 1000 Bruxelles Tél. : 02/508.63.74 - Fax : 02/508.64.53 Courriel : benedicte.estievenart@barreaudebruxelles.be
CHARLEROI	Me Virginie BAKOLAS	Rue de l'Athénée, 54 - 6000 Charleroi Tél. 071/23.24.90 - Fax : 071/23.24.91 Courriel : vbakolas@dbvh-avocats.be
DINANT	Me Marie-Paule HUSSIN	Rue Alexandre Daoust, 40 - 5500 Dinant Tél. : 082/67.91.10 - Fax : 082/22.63.18 Courriel : mp.hussin@skynet.be
EUPEN	Me Stéphanie BAGUETTE	Gospert, 24 - 4700 Eupen Tél. : 087/44.59.33 - Fax : 087/44.59.33 Courriel : baguette@sb-law.be
HUY	Me Jean-Charles FRANCOIS	Rue Warnant, 21/10 - 4500 Huy Tél. : 0485/55.18.99 - Fax : 085/25.14.55 Courriel : jean.charles33@hotmail.com
LIEGE	Me Catherine HODEIGE	quai de Rome, 2 - 4000 Liège 1 Tél. : 04/254.11.00 - Fax : 04/254.27.23 Courriel : c.hodeige@avocat.be
MARCHE	Me David VERDAY	Allée du Monument, 7 - 6900 Marche-en-Famenne Tél : 084/22.09.00 - Fax : 084/31.65.52 Courriel : d.verday@avocat.be
MONS	Me Bruno WAEGENAERE	Rue Père Damien, 1 - 7090 Braine-le-Comte Tél. : 067/56.12.13 - Fax : 065/37.90.33 Courriel : bruno.waegenaere@scarlet.be
NAMUR	Me Caroline QUOILIN	Chaussée de Marche, 486 - 5101 Erpent Tél. : 081/31.33.83 - Fax : 081/23.02.76 Courriel : avocat.bayer@skynet.be
NEUFCHATEAU	Me Hélène PIRON	Avenue de Bouillon, 16b - 6800 Libramont Tél. : 061/32.87.35 - Fax : 061/22.57.59 Courriel : h.piron@avocat.be
NIVELLES	Me Jacques CONRARD	Avenue Léon Jourez, 73/3 - 1420 Braine-L'Alleud Tél. : 02/387.22.38 - Fax : 02/387.07.86 Courriel : jacques.conrard@swing.be
TOURNAI	Me Dominique JADOT	Rue de Condé, 35 - 7900 Leuze-En-Hainaut Tél. : 069/66.66.00 - Fax : 069/66.66.01 Courriel : cbdj@skynet.be
VERVIERS	Me Marc GILSON	Avenue de Spa, 5 - 4800 Verviers Tél. : 087/22.20.74 - Fax : 087/23.03.86 Courriel : gilson.marc@skynet.be



Formulaire d'inscription

Ce document est à faxer au responsable « Avocat dans l'école » de votre barreau
!! avant le 31 mars 2010 !! (voir liste jointe)

Date : / /

Ecole : Dénomination + adresse complète :

.....
.....
.....
.....

Téléphone : Fax :

Classe : précisez le niveau et le nombre d'élèves (*Un formulaire par classe*)

.....
.....
.....

Si vous désirez la visite d'un avocat que vous connaissez déjà et avec lequel vous êtes en contact, merci de signaler son nom :

.....
.....

Jours et horaire :

L'avocat désigné prendra contact avec vous et vous pourrez planifier ensemble la date et l'heure de la visite. *Attention : nous mettons tout en œuvre pour satisfaire un maximum d'écoles. Cependant, les avocats effectuent ces visites bénévolement et en marge de leur activité professionnelle. Nous ne pouvons donc pas garantir de répondre à toutes les demandes, qui sont plus nombreuses chaque année. Nous vous remercions pour votre compréhension.*

Personne à contacter + téléphone ou Gsm

.....
.....